



CCCPS / 2022 / DE031
7.1.1 Budgets et comptes

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 10 février 2022, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Dominique MARCON ; Hervé MARITON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Jacques BONNET à Denis BENOIT ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS ; Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER ; Sarah DUVAUCHELLE à Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON ; Jean-Pierre POINT à Caryl FRAUD ; Frédéric TRON à Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

Budget primitif 2022 – Budget principal

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Une note de présentation du budget primitif 2022 du budget principal a été transmise aux membres du conseil communautaire et est exposée en séance. Les orientations de ce budget ont été validées par l'exécutif de la collectivité et la commission finances et prospectives.

La balance du Budget Principal pour l'exercice 2022 qui est proposée se présente comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	3 683 759.09 €	3 683 759.09 €
Fonctionnement	11 470 432.81 €	11 470 432.81 €
TOTAL	15 154 191.90 €	15 154 191.90 €

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2022 du budget principal.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales.
VU la nomenclature budgétaire et comptable M14.
VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 10 février 2022.
VU la note sur le budget primitif 2022 annexée.
VU l'avis de la commission finances et prospectives.

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'adopter le budget primitif 2022 du budget principal.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à

Votants POUR : 21 voix

Votants CONTRE : 15 voix, Ruth AZAIS, Danielle BORDERES, Anne-Marie CHIROUZE, Audrey CORNEILLE, Dominique DELAYE, Sarah DUVAUCHELLE, Caryl FRAUD, Stéphanie KARCHER, Christophe LEMERCIER, Hervé MARITON, Jean-Marc MATTRAS, Franck MONGE, Morgane PEYRACHE, Jean-Pierre POINT et Boris TRANSINNE.

S'abstenant : 0 voix

VI. Annexes

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : le budget primitif 2022 du budget principal,
- Annexe II : la note de présentation du budget primitif 2022 du budget principal.



Le 24/03/2022

Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président

Affichée le - 7 AVR. 2022